

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEES 216 Subvention avec convention à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris pour les opérations thématiques Shopping.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris à titre de soutien à ses opérations thématiques autour du shopping à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission :

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, 25, rue des Pyramides à Paris (1er).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, à titre de soutien à ses opérations thématiques autour du shopping à Paris (n° tiers : D00100 – n° Simpa : 21124).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, ligne de subvention VF55003 du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2012.